

DEC142432DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Aquitaine »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

Vu les deux projets de mandat conclus entre l'Université de Bordeaux et le CNRS concernant l'ensemble des contrats de toute nature d'un montant total inférieur ou égal à 150 000 euros (cent cinquante mille euros) impliquant exclusivement les unités de recherche suivantes : l'UMR5248, l'UMR5255, l'UMR5199, l'UMR5800, l'UMR5164, l'UMR5200, l'UMR5234, l'UMR5287, l'UMR5293, l'UMR5536, l'UMS3427, l'UMS3428, l'USR3413, l'UMR5113, l'UMR5114, l'UMR5116, l'UMR5218, l'UMR5295, l'UMR5251, l'UMS2567, l'UMR5804, l'UMR5805, l'UMR5797, l'UMR5258, l'UMR5629, l'UMR5801, l'UMS3033, la FR2707, la FR3297, l'UMR5107, l'UMR5298, l'UMR5798, l'UMR5095, l'UMR5296, l'UMR5297, l'UMS3420, l'UMR5185, l'UMS3657 et l'UMS3626 ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Aquitaine », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les deux mandats conclus entre l'Université de Bordeaux et le CNRS concernant l'ensemble des contrats de toute nature d'un montant total inférieur ou égal à 150 000 euros (cent cinquante mille euros) impliquant exclusivement les unités de recherche susvisées.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2014

Alain Fuchs